



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAREMNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017 À 19 HEURES
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE**

Nombre de conseillers :

en exercice : 54

présents : 39

absents représentés : 14

absente : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf du mois d'octobre à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 11 octobre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislas de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Claude DAULOUÈDE, Jean-Claude SAUBION, Pierre FROUSTEY, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Benoît DARETS, Patrick BENOIST, Didier SARCIAT, Xavier GAUDIO, Lionel CAMBLANNE, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Nicole CHUSSEAU, Eric COUREAU, Cécile CROCHET, Fabrice DATCHARRY, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Valérie GELEDAN, Chantal JOURAVLEFF, Éric KERROUCHE, Patrick LACLÉDÈRE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Aline MARCHAND, Patricia MARS-JOLIBERT, Stéphanie MORA-DAUGAREIL, Michel PENNE, Kelly PERON, Jérôme PETITJEAN, Arnaud PINATEL, Françoise TROCCARD.

Absents représentés :

Mme Frédérique CHARPENEL a donné pouvoir à M. Alain CAUNÈGRE, Mme Marie APHATIE a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, M. Francis BETBEDER est suppléé par Mme Nathalie VALENTIN, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Christine BENOIT a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jérôme PETITJEAN, Mme Nathalie DECOUX a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DAUGA, M. Jean-Luc DELPUECH a donné pouvoir à M. Francis LAPÉBIE, Mme Céline FERREIRA a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Christine GAYON a donné pouvoir à M. Benoît DARETS, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, Mme Isabelle MAINPIN a donné pouvoir à M. Jean-Claude SAUBION, M. Jean-Louis VILLENAVE a donné pouvoir à M. Michel DESTENAVE.

Absente : Mme Nathalie CASTETS

Secrétaire de séance : Mme Nelly BETAILLE

OBJET : ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En application des dispositions de l'article L. 2122-10 code général des collectivités territoriales par renvoi de l'article L. 5211-2 du même code, l'élection d'un nouveau président entraîne une nouvelle élection du bureau dans son intégralité.



En séance du conseil communautaire du 19 octobre 2017, il est proposé de modifier la composition du bureau communautaire comme suit :

- 11 vice-présidents,
- 5 autres membres du bureau.

Les vice-présidents et les autres membres du bureau sont élus successivement selon les mêmes conditions de quorum et selon le même mode de scrutin que le président, à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Sous la présidence du président nouvellement élu et immédiatement installé dans ses fonctions, il est procédé à l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi organique n° 2014-125 du 14 février 2014 interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur ;

VU le code électoral, notamment ses articles LO 297 et LO 141-1 ;

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 2122-10 du code général des collectivités territoriales, par renvoi de l'article L. 5211-2 du même code ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 11 avril 2014 fixant la composition du bureau communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire en séance du 19 octobre 2017 portant modification de la composition du bureau ;

VU le procès-verbal de l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer Madame Frédérique CHARPENEL, conseillère communautaire, élue 1^{er} vice-présidente et le déclare installée.

De proclamer Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE, conseiller communautaire, élue 2^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer Monsieur Patrick LACLÉDÈRE, conseiller communautaire, élue 3^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer Monsieur Jean-Claude SAUBION, conseiller communautaire, élue 4^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer Monsieur Alain LAVIELLE, conseiller communautaire, élue 5^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer Monsieur Jean-François MONET, conseiller communautaire, élue 6^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer Monsieur Patrick BENOIST, conseiller communautaire, élue 7^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer Monsieur Benoit DARETS, conseiller communautaire, élue 8^{ème} vice-président et le déclare installé.



De proclamer Monsieur Arnaud PINATEL, conseiller communautaire, élu 9ème vice-président et le déclare installé.

De proclamer Madame Marie APHATIE, conseillère communautaire, élue 10ème vice-présidente et la déclare installée.

De proclamer Madame Aline MARCHAND, conseillère communautaire, élue 11ème vice-présidente et la déclare installée.

De proclamer Monsieur Didier SARCIAT, conseiller communautaire, élu 1er autre membre du bureau et le déclare installé.

De proclamer Monsieur Francis BETBEDER, conseiller communautaire, élu 2ème autre membre du bureau et le déclare installé.

De proclamer Monsieur Hervé BOUYRIE, conseiller communautaire, élu 3ème autre membre du bureau et le déclare installé.

De proclamer Monsieur Lionel CAMBLANNE, conseiller communautaire, élu 4ème autre membre du bureau et le déclare installé.

De proclamer Monsieur Xavier GAUDIO, conseiller communautaire, élu 5ème autre membre du bureau et le déclare installé.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
A Saint Vincent de Tyrosse, le 19 octobre 2017

